

Mairie de
Gavaudun

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 06 décembre 2021 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 02 décembre 2021

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien.

Procuration(s) : M. FIAULT Nicolas donne pouvoir à Mme GOSSET Angélique, M. Guy VIERGE donne pouvoir à M. TEYSSEDOU Adrien

Absent(s) : Mme SOULIE Laura Marie Leslie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ ÉCHANGES

- Intervention de Maryse AUROUX, cheffe du service Environnement à la Communauté des Communes du Haut-Agenais-Périgord, pour une explication sur les tarifs de la redevance incitative, le service et la gestion du tri sélectif
- Gestion des poubelles du cimetière
- Règlement cimetière
- Affaire Administrée/Commune de Gavaudun : abattage des arbres en 2019 sur parcelle privée
- Achat de deux bâches incendies + terrains
- Exposition Guy POIREAU

2/ DÉLIBÉRATIONS

- Indemnité de conseil au Trésorier, année 2021 (30,49€)
- Vente Lot 3 Hameau des Grandes Châtaigneraies (1111 m², 11 998,80 € TTC)
- Création emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30H

3/ INFORMATIONS

- Budget Journée Départementale de l'Élevage 06/2021
- Rapport de réunion Programme d'Intérêt Général (PIG) habitat
- Information Gendarmerie / Intervenants Sociaux en Gendarmerie et Police (ISGP)
- Rapport réunion Territoire Énergie 47
- Incivilités : conduite à tenir
- Nettoyage de la falaise du Château

4/ QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry Bousquet.

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 04 / 10 / 2021 : approuvé à l'unanimité.

1 – Délibérations :

- 55 - 2021 : Ajout de 2 délibérations (59 et 60)

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour. Ces délibérations concernent l'achat de la Léproserie et le chemin rural du Camp de la Borie

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 56 – 2021 : Indemnité de conseil au Trésorier

Le trésorier / comptable public apporte conseil et assistance aux collectivités, particulièrement à celles qui n'ont pas de structures suffisantes. L'indemnité pour l'année 2021 est de 30.49 €

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 2)

- 57 - 2021 : Vente du lot 3 au Hameau des Grandes Châtaigneraies (1111m², 11998.80 € TTC)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de la parcelle LOT 3, cadastrée section D numéro 877, située au 3, Hameau des Grandes Châtaigneraies, à Madame BRUCKNER Sophia, d'une surface de 1111 mètres carrés, au prix de dix euros et quatre-vingt centimes (10,80 €) TTC le m², soit un total de onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt centimes (11 998,80 €) TTC. Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou son délégataire, pour signer les actes afférents et de réaliser la vente.

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 58 - 2021 : Rédacteur Technique principal de deuxième classe (30 heures hebdomadaires)

Monsieur le Maire expose que la commune emploie un agent rédacteur contractuel à temps non complet sous contrat à durée déterminée.

Une commission placée auprès du Président du Centre National de la Fonction Publique territoriale pour l'examen des demandes d'équivalence aux conditions de diplômes et ayant pouvoir décisionnaire pour les emplois de catégorie A et B, a décidé de donner un avis favorable pour bénéficier du recrutement direct par un employeur public sur le grade suivant : Rédacteur Territorial Principal de deuxième classe.

Monsieur le Maire explique que l'agent qui occupe ce poste pourra être recruté selon les dispositions de l'article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, sur l'emploi permanent sur le grade de Rédacteur Territorial Principal de deuxième classe pour effectuer les missions de secrétaire de mairie, à temps non complet, de 30 heures hebdomadaires pour une durée déterminée de 12 mois, à compter du 01/01/2022.

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 59 - 2021 : Aliénation chemin rural « Camp de la Borie »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que Monsieur DUPONT Christophe et son épouse Madame TRIMOULET Christine acquièrent, en l'état, le chemin rural aliéné, situé sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

- section D numéros 907 superficie de 0a37ca

- section G numéro DP (en cours de numérotation) superficie 8a78ca,

Pour deux cents euros (200 €). Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer et lui donner tout

pouvoir pour signer les actes afférents.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 0)

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

Commune de GAVAUDUN

Lieu-dit : "Camp de la Borie"

Section : G

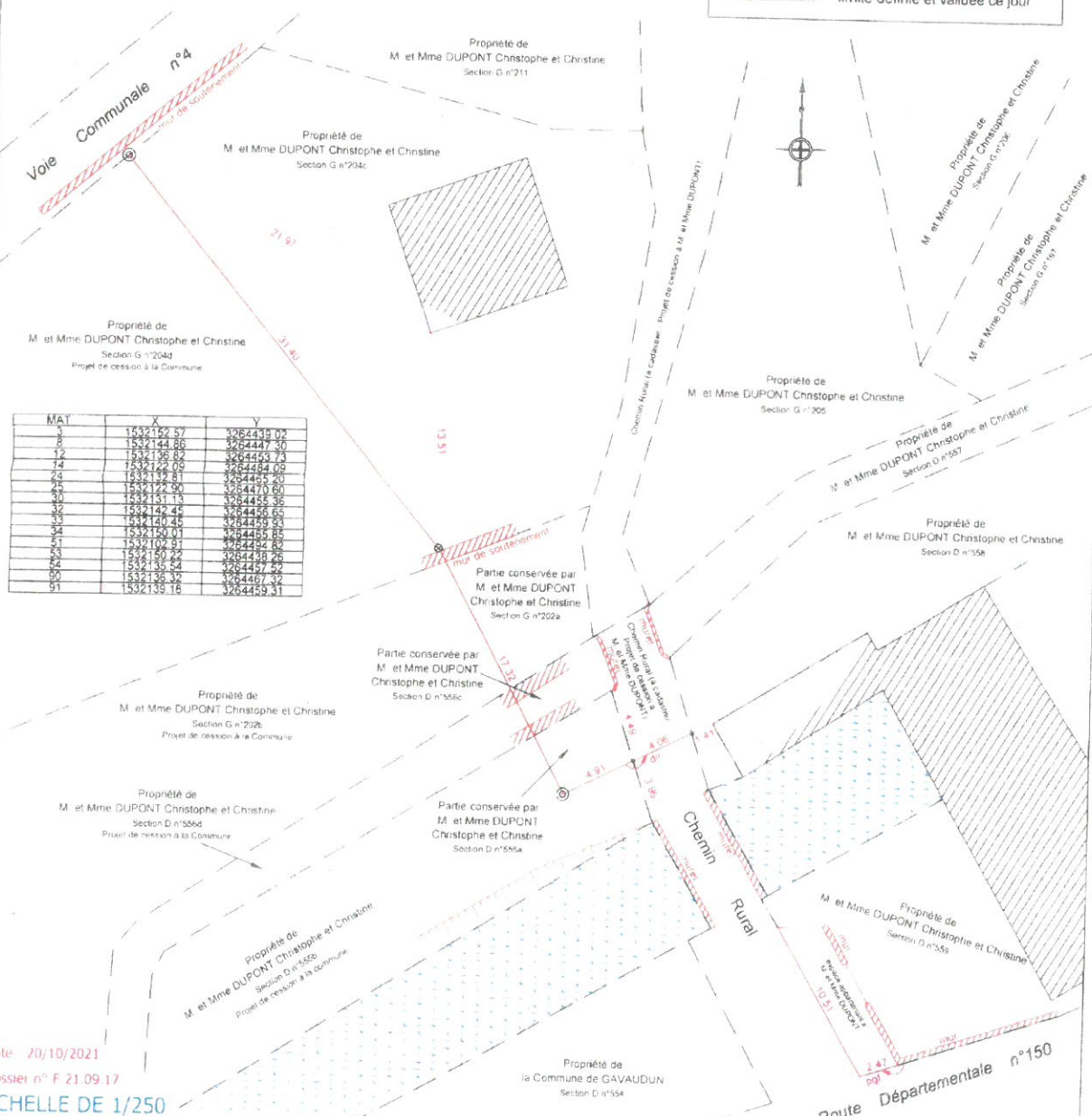
PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

PROPRIETE DE M. et Mme DUPONT Christophe et Christine

La limite définie ce jour sur la ligne 51-25-30-54-91 et la ligne 8-63-3 (coordonnées 51-25-30-54-91) fait l'objet d'un bornage et d'un partage en cours de réalisation par nos soins. La ligne 8-63-3 est reconnue par les parties comme la limite entre la parcelle D n°559 et la parcelle D n°558. Cette ligne est conforme au titre de propriété en possession de M. et Mme DUPONT Christophe et Christine, inscrite le 5 février 1908 au site GAVETELLE, bornes LAZARVILLE BRON.

Légende :

- ⊙ borne posée le 17/07/2021
- ⊗ piquet planté le 17/07/2021
- point défini mais non matérialisé
- - - - - indication de limite cadastrale
- — — — — limite définie et validée ce jour



MAT	X	Y
1	1532152.57	3264435.05
2	1532144.86	3264437.30
12	1532136.82	3264453.73
74	1532122.00	3264484.09
23	1532112.81	3264465.20
25	1532122.90	3264470.59
30	1532131.13	3264455.36
32	1532122.45	3264456.65
33	1532120.45	3264459.93
34	1532130.01	3264465.85
51	1532102.91	3264482.82
53	1532150.22	3264438.26
56	1532135.54	3264457.52
57	1532138.32	3264467.32
91	1532139.16	3264459.31

Date : 20/10/2021
 Dossier n° F 21.09.17
ECHELLE DE 1/250

Système de coordonnées : RGF 93 projection LAMBERT 93 CC 44

PAN GEO CONSEIL
 l'énergie de la juste mesure
 SELARL de GEOMETRES-EXPERTS

Mathieu BRIGNOL
 Géomètre-Expert - Ingénieur ENSAIS
 Place Léo Lagrange - 47500 FUMEL
 Tél. : 05 53 40 80 40 ou 05 53 71 02 63
 e-mail : fumel@pangeo-conseil.fr

GEOMETRES-EXPERT
 CONSEIL EN PRODIGES GARANTIS

- 60 - 2021 : Achat des parcelles « Léproserie »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la future création du chemin rural de Camp de la Borie pour lequel l'achat des parcelles suivantes est nécessaire.

La commune achète les parcelles cadastrées, ci-dessous, à Monsieur DUPONT Christophe et son épouse Madame TRIMOULET Christine pour huit mille euros (8 000 €), s'y ajouteront les frais notariés.

Section G :

- parcelle 368 (204d) superficie : 06a 32ca
- parcelle 366 (202b) superficie : 16a 70ca
- parcelle 203 superficie : 8a 63ca

Section D :

- parcelle 906 (556d) superficie : 00a 92ca
- parcelle 904 (555b) superficie : 02a66ca

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer et de lui donner tout pouvoir pour signer les actes afférents.

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

En début de séance, Monsieur Auguste FLORIO, Président de la Communauté des Communes, Monsieur Glenn VIOLET, Directeur Général des Services et Madame Maryse AUROUX, Responsable du service Environnement sont venus présenter le service environnement de la CCHAP.

La présentation faite par Madame AUROUX est consultable sur le site de la CCBHAP.

Madame AUROUX explique la nécessité d'un tri encore plus rigoureux des déchets et cela pour plusieurs raisons :

- l'augmentation très importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) entrainerait, si rien n'est fait, une hausse de la facturation de ce service aux habitants de la Communauté des Communes.
- les ordures ménagères et le « tout venant » sont enfouis et nos capacités d'enfouissement sont limitées dans le temps.
- Notre responsabilité collective vis-à-vis des générations futures.

La mise en place de la redevance incitative a permis de limiter très significativement le nombre de poubelles non triées (ordures ménagères) déposées dans le PAV (Point d'Apport Volontaire) et donc de contenir les hausses de tarifs.

Il faut donc poursuivre dans ce sens. La Communauté des Communes et la Municipalité se tiennent à disposition des habitants pour expliquer les rouages complexes et les enjeux du service « Environnement ».

Il a été signalé à Madame AUROUX les odeurs très désagréables qui se dégagent du container « ordures ménagères » du bourg qui sont une nuisance pour les riverains et nuisent à l'image du site, très touristique en été.

Gestion déchets du cimetière :

Il est indispensable d'instaurer un tri des déchets du cimetière. Aujourd'hui les plastiques, pots de fleur, terre et déchets verts sont mélangés. Monsieur le Maire propose de faire un essai en installant 1 container déchets plastiques + 1 palok pour déchets verts. Une fois plein le container « plastiques » devra être apporté en déchetterie. Le conseil est favorable à la réalisation de l'essai.

Règlement cimetière :

Le nettoyage des allées du cimetière est rendu difficile car elles sont encombrées par des pots de fleurs. Il est nécessaire d'établir le règlement du cimetière ainsi que pour clarifier les usages, la délimitation de concessions et les obligations de chacun (Commune et propriétaires de concessions).

Madame Claudie BLOT a un exemple de règlement qu'il faudra adapter à la commune. Elle contactera Monsieur Guy VIERGE pour faire le point lors d'une réunion de la commission Cimetière à laquelle sera convié l'employé communal en charge de l'entretien de celui-ci.

Litige Nicole COUDERC / Préfecture :

Par son jugement du 14 octobre 2021, Le Tribunal Administratif de Bordeaux conclut que le Maire de la commune de Gavaudun ne disposait pas du droit de déposer une déclaration préalable de coupe de bois pour la parcelle de Madame Nicole COUDERC. Le Tribunal Administratif de Bordeaux a donc ordonné l'annulation de l'arrêté émis par la Préfecture et mis à la charge de l'état le versement, à Nicole COUDERC, d'une indemnité au titre des frais liés à ce litige.

DECI / Bâches à eau :

Monsieur Thierry BOUSQUET annonce avoir reçu un premier devis pour l'implantation d'une bâche à eau au Hameau des Grandes Châtaigneraies. Il doit rencontrer mardi 07/12 une autre société pour devis. Une autorisation d'urbanisme (secteur Lacanerie) est bloquée par manque de moyen de défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter l'implantation d'une bâche dans ce secteur et de lui donner tout pouvoir pour effectuer les démarches nécessaires. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Exposition Monsieur Guy POIREAU :

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Guy POIREAU, artiste peintre de Saint-Antoine-de-Ficalba, demande à exposer à la salle des fêtes pour une durée de 2 semaines entre mai et septembre 2022. Le conseil se prononce favorablement.

3 – Informations :

Budget journée départementale de l'élevage :

Madame Angélique GOSSET présente le bilan comptable de la journée de l'élevage. Le cout de l'organisation de cette journée pour la commune est de 1 000€ (somme qui était prévue au budget) en sachant que les bénéfices de la buvette (> 4 500€) ont été entièrement laissés à l'école. Cette somme permet à l'école de compenser l'absence des lotos (contraintes sanitaires COVID) des 2 dernières années. Monsieur le Maire rappelle les très nombreux retours positifs de cette journée.

Rapport de réunion programme intérêt général (P.I.G) habitat :

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion de la commission PIG Amélioration de l'Habitat à laquelle il participe. Pour rappel, ce programme a pour objectif la rénovation de l'habitat dégradé, l'adaptation aux personnes âgées ou handicapées, la lutte contre la précarité énergétique. La CCBHA a prévu un budget de 100 000€ / annuel et les communes seront consultées sur leur possibilité d'abondement.

L'ANaH (Agence Nationale de l'habitat) prévoit 2 niveaux d'aides en fonction du revenu fiscal et des personnes à charge. A l'échelle de la CCBHAP, 45% des personnes seraient éligibles à une aide. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est important de communiquer sur ce sujet

Information Gendarmerie / Intervenants sociaux en gendarmerie et police (ISGP)

Monsieur le Maire présente le rôle de ces intervenants. Ces intervenants sont formés et habilités à intervenir chez les particuliers dans un but de prévenir et d'éviter l'aggravation des situations signalées comme conflictuelles.

Rapport réunion Territoire Energie 47

Monsieur Bruno GUEDES a participé à la réunion et fait un compte-rendu des points importants.

- Nécessité d'abaisser la consommation énergétique.
- Contrôler la qualité de l'air
- Orientation vers les énergies renouvelables

Un contrat d'objectif, liant TE 47 / ADEME / CCBHAP, conclu sur 3 ans prévoit des aides aux projets de conversion.

Monsieur le Maire indique que la municipalité pourrait bénéficier de ces aides pour le remplacement de la chaudière.

Incivilités / Conduite à tenir

Monsieur le Maire signale qu'il est important de signaler à la mairie toute incivilité, dégradation. La gendarmerie, qui recense les faits, sera informée et pourra ainsi effectuer des recoupements et orienter ses recherches

Nettoyage rocher du château :

Le coût des travaux de nettoyage du rocher du château se monteront à 6000€

3 – Questions diverses :

Salles des fêtes :

Mesdames Pauline GAJAC et Angélique GOSSET proposent d'établir une liste des équipements de la salle des fêtes et d'en faire un support pour l'état des lieux effectué lors de la location de la salle. En plus de la caution de 300€, elles proposent de rajouter une caution de 50€ pour le nettoyage. Le conseil est favorable à la proposition.

Toit de l'église :

Monsieur Bruno GUEDES demande quand seront fait les travaux de remise en état. Monsieur le Maire répond que la société qui avait chiffré les travaux a finalement décliné et nous sommes encore une fois confrontés au problème de disponibilité des entreprises locales. Il faut élargir le rayon de recherche.

Adressage :

Madame Claudie BLOT demande qu'un point soit fait sur l'adressage. A GOSSET lui indique que les poteaux sont fixés et les panneaux seront fixés en suivant. Madame Claudie BLOT confirme qu'elle peut participer à la pose.

Repas aux « aînés » :

Madame Claudie BLOT fait remarquer que dans le temps, à l'occasion de la fête, la municipalité offrait un repas aux personnes de plus de 70 ans. Depuis 2 ans, la crise sanitaire a en effet perturbé les habitudes. Madame Claudie BLOT demande si cela ne peut être remplacé par un petit cadeau. Monsieur le Maire propose que l'on en reparle en janvier pour s'orienter vers un cadeau en remplacement du repas.

Crise sanitaire :

Le contexte ne permet pas de faire le repas de fin d'année du personnel et l'habituelle « galette des rois » offerte en janvier par la municipalité est remise en question

Cadeau personnel :

Monsieur le Maire propose que le cadeau au personnel d'un montant de 100€ en bons d'achat « Leclerc » soit maintenu.

Ecole :

Monsieur le Maire annonce que l'école manque d'effectif et la quatrième classe qui avait été ouverte, est menacée. Une solution serait d'améliorer l'offre de logements en location.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 50